



Rembourser 5 euros de courses par jour dans des magasins conventionnés : c'est l'idée d'une Sécurité sociale de l'alimentation. Hans Lucas via AFP / © Romain Doucelin / Hans Lucas



Facebook



Email



Whatsapp



Twitter

**M**anger bien pour rien ». Dans [la nouvelle série \*En Place\*](#), diffusée sur Netflix, le héros incarné par le comédien Jean-Pascal Zadi a fait de ce slogan la principale mesure de son programme de candidat à la présidentielle. Cette ambition n'est pas qu'une formule de fiction. Depuis plusieurs mois, des initiatives pour inventer de nouveaux systèmes alimentaires « *durables et inclusifs* » se mettent en place en France. Et notamment à Montpellier. Le 28 janvier, plusieurs centaines de personnes ont assisté au lancement d'une « *caisse alimentaire commune* » lors d'une soirée dans une salle municipale.

Publicité

De février à décembre 2023, une cinquantaine de volontaires (le dispositif va s'élargir à plusieurs centaines en avril) vont cotiser entre 1 et 150 euros chaque mois pour recevoir en retour une allocation alimentaire de 100 euros transformée en monnaie locale.

« *Le système de cotisation est équitable puisqu'il varie en fonction des situations économiques des uns et des autres* », précise Marco Locuratolo, l'un des organisateurs du projet. Le mécanisme n'est pas pour autant autonome : l'équilibre financier est atteint grâce à des subventions de différents acteurs locaux.

## **Un projet suivi scientifiquement**

L'allocation distribuée pourra être utilisée dans quelques lieux conventionnés offrant une alternative à la grande distribution : un supermarché coopératif, deux marchés de plein vent, et deux groupements d'achat en lien avec des producteurs. « *Ces commerces rassemblent trois critères indispensables : leur lucrativité est limitée car ce sont des associations et des coopératives, les marges appliquées sont transparentes et ils fonctionnent grâce à une participation citoyenne* », continue Marco Locuratolo.

Ces choix ont été actés par le comité citoyen, regroupant les bénéficiaires du projet, avec le souci de favoriser par le biais du conventionnement une agriculture raisonnée qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et permet aux paysans de vivre correctement.

---

***«Avoir pour moitié des personnes identifiées par les associations locales comme bénéficiaires des***

# *dispositifs de solidarité alimentaire»*

Marco Locuratolo

---

Les volontaires sont majoritairement des femmes, et un effort a été fait pour faire venir un public qui n'est pas familier des magasins de producteurs et des épiceries bio. « *Nous avons pour objectif d'avoir pour moitié des personnes identifiées par les associations locales comme bénéficiaires des dispositifs de solidarité alimentaire* », développe le membre de l'association Territoires à VivreS Montpellier.

À LIRE AUSSI

**TRIBUNE. La députée Sandrine Le Feur : "Pour une Sécu de l'alimentation"**

Le projet fait l'objet d'un suivi scientifique mené par les chercheurs locaux qui travaillent sur le sujet de la démocratie alimentaire à l'Institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Et d'autres initiatives similaires sont en train de voir le jour en France : à Bordeaux, Clermont-Ferrand ou Toulouse, les associations spécialisées regardent de près ce qu'il se passe à Montpellier.

## **Ouvrir une nouvelle branche de la Sécurité sociale**

Toutes participent en partie au test d'une idée politique nationale, appelée Sécurité sociale de l'alimentation. Cela consisterait à pouvoir brandir sa carte vitale lors de son passage en caisse après avoir sélectionné légumes, pâtes et boîtes de conserve. Précisément, cela voudrait dire ouvrir une nouvelle branche de la Sécurité sociale pour couvrir les frais d'alimentation de toutes les personnes qui résident en France.

Le collectif Pour une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) milite depuis 2019 pour cette mesure qu'il a lui-même fait émerger. « *Le collectif est arrivé à cette conclusion : les agriculteurs qui cultivent du bio ou en circuit court ne s'en sortent pas car leurs produits sont chers et inaccessibles pour beaucoup. Ils sont dans des niches économiques* », explique Sarah Cohen, coprésidente de l'Association ingénieurs sans frontières Agrista, qui fait partie du collectif pour une SSA.

---

**«150 euros par mois par personne, cela correspond à 5 euros par jour»**

Sarah Cohen

---

C'est justement pour aller au-delà de cet obstacle que ses membres ont dessiné une proposition précise, basée sur trois piliers : « *l'universalité, la cotisation sociale et le conventionnement démocratique* », détaille Sarah Cohen.

Concrètement, cela voudrait dire que pauvres et riches devraient bénéficier de la mesure, qu'ils auront l'obligation de cotiser ; mais cela leur permettrait de participer au débat sur les magasins à conventionner. « *Le conventionnement se déciderait au sein de caisses alimentaires locales composées de citoyens représentatifs de leur territoire, formés aux enjeux du système alimentaire* », envisage la militante.

À LIRE AUSSI

**TRIBUNE. « Alimentation saine et durable : il est urgent de transformer notre système alimentaire »**

Son collectif propose un remboursement à hauteur de 150 euros par mois. *« Cela correspond à 5 euros par jour, analyse Sarah Cohen. Selon les recherches, c'est le montant minimaliste défini avant l'inflation de la guerre en Ukraine. »* Pour financer la mesure, il faudrait donc trouver 120 milliards d'euros par an : *« Nous proposons de créer une cotisation de 10 % sur la valeur produite par le travail en France. Cela rapporterait plus de 117 milliards. »* Selon les hypothèses, celle-ci serait plus ou moins partagée entre la part patronale et salariale.

## **Vers un droit à l'expérimentation ?**

Pour l'instant, les relais dans le monde politique sont limités. À l'Assemblée nationale, la députée Renaissance du Finistère Sandrine Le Feu avait travaillé sur le sujet lors de la précédente législature. Agricultrice, elle avait fait le même constat que les associations : *« D'un côté, le consommateur n'a pas le budget pour consommer bio et local. De l'autre, les agriculteurs affirment que si le marché est suffisamment porteur, ils feront de l'agriculture raisonnée. La Sécurité sociale de l'alimentation permettrait de répondre à ces deux problématiques ».*

L'élue avait à l'époque budgétisé plusieurs scénarios : en faire bénéficier seulement les personnes qui touchent le RSA, une allocation au logement ou toute la population française. *« Les coûts étaient énormes et le ministère de l'Économie m'avait dit : "c'est un sujet intéressant mais trop coûteux à mettre en place" »*, détaille-t-elle aujourd'hui. Pourtant, cette dépense est à mettre au regard des économies réalisées grâce à l'amélioration de la santé des bénéficiaires. *« C'est une idée qui avance mais j'ai l'impression que ce n'est plus trop le sujet en ce moment »*, conclut-elle.

---

***«On ne peut pas, d'un côté, inciter les citoyens à***

# ***”consommer mieux” et, de l’autre, voir basculer de plus en plus de gens dans une situation d’aide d’urgence»***

Carole Delga

---

En dehors de l’hémicycle, l’idée intéresse notamment Carole Delga, la présidente (PS) de la région Occitanie. Elle avait préfacé en 2020 le livre de la chercheuse à l’INRAE Dominique Paturel intitulé *Manger, Plaidoyer pour une sécurité sociale de l’alimentation*. « *On ne peut pas, d’un côté, inciter les citoyens à "consommer mieux" et, de l’autre, voir basculer de plus en plus de gens dans une situation d’aide d’urgence* », fait-elle remarquer. La mesure permettrait donc de « *placer l’accès à une alimentation durable comme un droit fondamental, à la manière de celui à la santé ou à l’éducation.* »

Le collectif SSA, lui, plaide pour obtenir un droit à l’expérimentation. Pour y accéder, une loi doit être votée pour autoriser des territoires comme les régions à aller au-delà de leurs prérogatives habituelles : dans ce cas, il s’agit d’organiser la collecte d’une cotisation et de sa redistribution et débattre du conventionnement des magasins. C’est notamment grâce à ce processus législatif que le RSA a été introduit en France en 2007.



Contenus sponsorisés

---